

Diffamations et ONGs religieuses, les étudiants de l'Université de Bayreuth interrogent

Aude-May Cochand, Apic

Du 22 au 26 novembre 2010, des étudiants d'histoire des religions de l'Université de Bayreuth ont visité Genève en compagnie de Karsten Lehmann. L'objectif? Rencontrer des représentants d'ONGs religieuses et approfondir avec eux la question de la loi sur la diffamation religieuse.



Les étudiantes d'Histoire des religions de l'Université de Bayreuth (Photo: DR)

En plus des différentes rencontres en commun avec des responsables de la place – Budi Tjahjono, secrétaire général du centre catholique international de Genève; Christina Papazoglou, superviseur de la question des droits de l'Homme au CEAI et Guillermo Kerber-Mas membre du CEAI; Michael Wiener, assistant du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction - chaque étudiant a rendu visite à un représentant d'une ONG religieuse: les Baha'i, l'Eglise des saints des derniers jours (mormons), la Soka Gakkai et la Muslim World League.

Le débat sur la "diffamation religieuse" a été lancé en 1999 par l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et est, depuis, fréquemment abordé avec une virulence croissante. Si certains s'engagent pour que de nouvelles lois permettent de protéger les religions de la diffamation, d'autres craignent que de telles évolutions ne mettent en danger les droits humains. Il semble difficile d'établir un compromis entre ces deux positions.

Les représentants des ONGs interrogés défendaient très largement la deuxième position. Alors que le domaine d'application des droits humains devraient être élargi – jusqu'à couvrir, par exemple, la question de la diffamation religieuse – il n'est d'après eux pas nécessaire d'élaborer de nouveaux standards juridiques. (apic/amc)

1.2.2011 : <http://www.kipa-apic.ch/index.php?&pw=&na=0,0,0,0.f&ki=216621>